

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Commune de CHAREIL-CINTRAT**

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de votants
11	10	10

L'an deux mil dix le dix-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chareil-Cintrat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc DANDOLO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2010

Etaient présents : Messieurs Marc DANDOLO, Michel FRISOT, Camille GAULMIN, Pierre GROBOST, Stéphane LACOUR, Jackie PACAUD, Mesdames Colette DESCHÂTRES, Françoise LOUSSOUARN, Valérie MEMBRÉ, Mademoiselle Elise-Marie MARTIN

Absente : Madame Valérie KROLCZYK

Mlle MARTIN a été élue secrétaire de séance

Objet : Soutien pour la mise en concession de la RCEA

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les Réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 %, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.

- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.

- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 - A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.

- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt ...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal déclare :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier

- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010 - 2014).

Pour copie conforme. Le Maire, **M. DANDOLO**

Délibération rendue exécutoire
après dépôt en Préfecture le 2 décembre 2010
publication ou notification le 2 décembre 2010

Le Maire.

